

NIGRA UNDA

Néronde.com

L'écho des Remparts

3^{ème} trimestre 2022

Sommaire :

- Le mot du Maire
- Gros plan sur le lagunage
- Histoire de Néronde
- Assistance architecturale
- Aide à la rénovation
- Rappel à la loi
- Les 3 derniers mois...
- ... Les 3 prochains mois
- Quiz
- Journées Européennes du Patrimoine
- Comptes rendus des CM du 28/03 et du 16/05
- Compte rendu du CM des Enfants du 7/05
- Résultats élections
- Informations générales
- Petites annonces
- Le Village en image



Les lagunes du villages

Pour ce nouveau numéro du Néronde.com, il nous est apparu intéressant et important de vous parler du traitement des eaux usées du village. Comme pour l'eau potable qui arrive chez nous sans que nous connaissions précisément son origine, son mode de transport, sa qualité, les eaux usées disparaissent dans les siphons de nos évier, dans nos douches et nos toilettes sans que nous

sachions, pour la plupart, comment elles sont traitées et où elles vont par la suite. Dans les pages intérieures de ce Néronde.com nous tenterons de vous éclairer sur le traitement de nos eaux usées par « lagunage » et comment participer au bon fonctionnement de ce procédé qui nécessite une certaine attention.

Le mot du maire

Après les dommages physiques et psychologiques causés par la pandémie, la vie collective reprend peu à peu des couleurs.

Les gens se rencontrent à nouveau et les associations réorganisent des manifestations pour le plaisir de tous. Je remercie l'ensemble de leurs membres, qui par leurs actions, redonnent vie au village.

Je souhaite pleine réussite aux activités qui contribuent à renouer le lien social. Je souhaite également de bonnes vacances, avec un bel été ensoleillé mais néanmoins suffisamment arrosé, aux habitants qui partent, à ceux qui restent, et j'adresse mes vœux de bienvenue à ceux qui choisissent Néronde pour un ou quelques jours de villégiature.



Le Maire Gérard MONCELON

Gros plan sur le lagunage

Le traitement des eaux usées a toujours été une nécessité pour des raisons sanitaires, écologiques et réglementaires. En effet, les effluents non traités risquent de favoriser la dégradation des écosystèmes aquatiques et d'entraîner des maladies graves.

Par le passé, et même de nos jours, les eaux usées sont essentiellement épurées par un système de collecte et de traitement commun destiné à un grand nombre d'usagers. L'ensemble des effluents domestiques est ainsi transporté vers une station d'épuration pour être traité et restitué dans les rivières (ou dans le sol). C'est ce qu'on appelle assainissement collectif ou tout-à-l'égout.

Cependant, selon des statistiques récentes, près de 600 000 logements en France ne sont pas encore raccordés à l'égout et rejettent leurs eaux usées directement dans la nature.

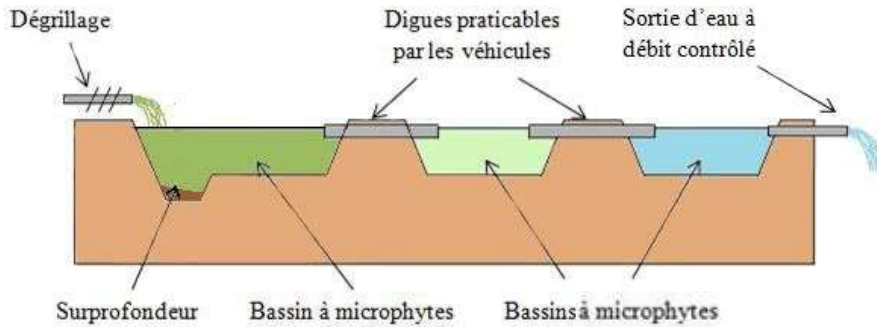
• Pour le village

À Néronde, toutes les habitations ne sont pas reliées au réseau d'égout, celles-ci traitent leurs eaux usées par le biais d'un système individuel (fosse septique) dont le fonctionnement est proche de celui du village.

Le traitement des eaux usées de la commune se fait par un traitement naturel et biologique appelé le « lagunage ». Ce principe d'épuration est tout à fait adapté aux communes de moins de 2000 habitants.

La particularité de l'unité de lagunage

de Néronde est d'être constituée de 4 bassins. Les deux premiers (Bassin n°1 et Ibis) sont en parallèle et sont suivis de deux autres bassins en série. La surface totale des ouvrages est d'environ 4750 m³. Notre lagunage naturel, mis en service en 1982, est d'une capacité nominale de 675 équivalents habitants.



• Les premiers bassins

La première étape de cycle consiste à faire passer les eaux usées par une grille appelée « dégrilleur » dont la fonction est de retenir les déchets solides grossiers (qui ne devraient pas être présents) comme les bouteilles en plastique, lingettes, serviettes hygiéniques. Cette première étape nécessite un entretien hebdomadaire (enlèvement des déchets solides grossiers). Les premiers bassins sont des bassins à microphytes (végétaux microscopiques). À l'entrée de ces derniers, une surprofondeur permet d'accumuler les premières matières de décantation, grâce à la lenteur du cheminement de l'eau. Elles y seront dégradées par les bactéries, rejetant du CO₂, des nitrates et des phosphates. Les algues microscopiques utilisent une partie de ces éléments.

• Les troisième et quatrième bassins

Ces bassins sont également des bassins à microphytes. La surprofondeur n'est pas présente, les matières solides s'étant auparavant déposées dans les deux premiers bassins. Le traitement continue au sein de ces bassins de façon à épurer suffisamment les eaux usées pour pouvoir les rejeter dans le milieu naturel. Les eaux rejetées ne sont pas pour autant potables mais les polluants ont été dégradés par les bactéries présentes dans les bassins, transformés en d'autres composants assimilables par les végétaux présents dans les bassins (lentilles d'eau, micro-algues ou autres).

Afin que l'équilibre de nos lagunes ne soit pas perturbé et qu'ainsi elles conservent leur pleine efficacité, il est du devoir de chacun d'être vigilant et de ne pas jeter n'importe quoi dans les toilettes, ni dans les éviers. Cela concerne tous les déchets solides mêmes les lingettes « biodégradables » qui obstruent la grille des lagunes, mais aussi certains liquides comme les huiles de fritures et les graisses qui ont tendance à asphyxier les organismes vivants des lagunes (bactéries et plantes). Vous pouvez d'ailleurs les déposer en déchetterie.

Merci à vous de contribuer à leur bon fonctionnement.

Histoire de Néronde

À partir de l'an 1300, Néronde va connaître un grand nombre d'événements dramatiques.

Après quelques siècles d'un climat favorable à l'agriculture et à la croissance démographique, la fin du Moyen-âge va connaître un refroidissement – le «petit âge glaciaire ». Les années de mauvaises récoltes et de disettes vont se succéder. En 1337, éclate la guerre de cent ans, conflit entre les Anglais de la dynastie des Plantagenêt et les Français, la dynastie des Valois. De plus, ces guerres prennent un caractère de guerre civile,

Afin de repousser les attaques des « grandes compagnies », on construit des remparts et des tours toujours visibles aujourd'hui.

impliquant les fractions des « Bourguignons » et des « Armagnacs ». Pendant de nombreuses années de longues périodes de « paix » succèdent aux batailles, laissant soldats et mercenaires sans emploi. Ils forment ainsi les « grandes compagnies » qui attaquent et pillent le pays. Pour ne rien arranger, l'épidémie de peste noire se répand vers 1350, emportant jusqu'à la moitié de la population.

À Néronde, pour survivre, il devient nécessaire de renforcer les défenses pour mieux se protéger. Afin de repousser les

attaques des « grandes compagnies », on construit donc des remparts, des tours et la porte d'entrée du village, la porte du Gord. Celle-ci est toujours visible aujourd'hui, tout comme la tour des œufs et la tour Coton.

La situation de village perché permet de mieux tenir les attaquants à distance et de mieux se protéger pendant les sièges. Comme beaucoup de villes et villages en Forez, Néronde figure sur un dessin de Revel vers 1450. On y voit clairement que la place manquait déjà, puisque plusieurs maisons extra-muros y sont figurées.

3ème trimestre 2022

En 1371, Anne de Forez, dernière comtesse de la maison d'Albon (dont le symbole est le dauphin, qui figure sur le blason de Néronde), épouse Louis II de Bourbon. Néronde fait ensuite partie du duché de Bourbon - un état puissant englobant approximativement les actuels départements de l'Allier et de la Loire. Au XVI^e siècle, de nouveaux bouleversements vont venir. Les Nérondois vont continuer de travailler et de payer des taxes... mais pour qui ?

(à suivre)

L'assistance architecturale pour les particuliers

Vous voulez construire, réhabiliter un bâtiment, réaliser un aménagement extérieur... Le Département de la Loire met à votre disposition des architectes-conseil pour vous accompagner dans vos projets. **Ce service est gratuit, sur rendez-vous.**

• Vous avez un projet de construction

Des architectes-conseil, missionnés par le Département, vous aident dans le choix de l'implantation de votre construction, sa conception, l'aménagement extérieur, l'utilisation des énergies renouvelables, les démarches administratives...

• Vous souhaitez réhabiliter un bâtiment

Les architectes-conseil vous orientent pour aménager un espace de vie, réaliser une extension, créer une nouvelle ouverture, rénover une toiture, une façade... Ils peuvent également vous informer sur les techniques d'isolation efficaces, le choix des matériaux, la réglementation thermique.

• Vous désirez être orienté dans vos démarches

Les architectes-conseil vous guident dans les démarches administratives (règlement d'urbanisme, autorisation des droits des sols...), sur les étapes et les acteurs d'un projet de construction.

Maisons départementales de l'habitat et du logement

Contactez l'une des Maisons départementales de l'habitat et du logement (MDHL). Des permanences sont organisées pour vous recevoir.

Pour les habitants du centre du département - Tél. 04 77 96 56 66

Aide à la rénovation

• Pour qui, pour quoi ?

Pour les particuliers ou copropriétés situés au sein d'une des 42 communes de Forez-Est, Projets de rénovation de logements vacants depuis au moins 2 ans en centre-bourg/centre-ville.

• Pour quelles dépenses ?

Réhabilitation de logements vacants pour résidence principale ou location, Aide jusqu'à 40% du coût TTC des travaux, plafonnée à 5 000 €.

• Comment procéder ?

Dossier à retirer sur demande à : amenagement@forez-est.fr ou sur : www.forez-est.fr rubrique Habitat

• Propriétaires : la Communauté de communes de Forez-Est vous aide à rénover vos logements

La rénovation de l'habitat et la redynamisation des centres-bourgs sont une forte problématique pour la Communauté de communes. Afin de répondre aux enjeux environnementaux et sociaux qui leur sont associés, elle a mis en place deux dispositifs pour aider les propriétaires à rénover leurs logements. N'hésitez pas à en profiter pour valoriser votre patrimoine.

• L'opération « Mon centre-bourg »

- Pour les propriétaires d'un logement en centre-bourg vacant depuis au moins 2 ans,
 - jusqu'à 5 000 € d'aide pour un logement
 - jusqu'à 15 000 € d'aide pour une copropriété de 3 logements ou plus
 - cumulable avec l'opération « Habitat + » (voir ci-dessous)

Renseignements et dossier auprès du service Aménagement du territoire de la Communauté de communes : amenagement@forez-est.fr 04 82 74 01 36 ou sur le site www.forez-est.fr

Rappel de la loi

Les travaux ayant pour effet de modifier l'aspect extérieur d'un bâtiment existant, doivent faire l'objet **dans tous les cas** d'une déclaration préalable de travaux auprès de la mairie. (voir Néronde.com n°101)

- **Ouverture pêche 2 avril**

On espérait le beau temps, c'est une belle couche de neige qui a recouvert les bords du plan d'eau ! Qu'à cela ne tienne, les pêcheurs se sont retrouvés salle de la cure pour l'ouverture de la saison et ont partagé les tripes préparées pour l'occasion.

- **Course aux œufs - amicale laïque - 16 avril**

De nombreuses familles sont venues partager ce moment de convivialité. Une grande partie des œufs a été trouvée mais seul un œuf doré a été découvert.. L'amicale a distribué de nombreux lots aux participants et principalement aux enfants

- **Commémoration du 8 mai 1945**



- **Concert jazz 13 mai**

Si l'ambiance des concerts de jazz est toujours très chaleureuse, à Néronde et à Ste Agathe, elle l'était particulièrement cette année, puisque, chassée des froids de début février par le Covid encore virulent, la musique était venue s'installer salle Henri IV en plein milieu d'un mois de mai caniculaire ! Concert jazz ? Pas si sûr, tant les influences qui inspirent ce groupe sont variées : musique de pays de l'est de l'Europe, blues, chanson française, flamenco... Mais qu'importe ? La soirée est passée trop vite et le public en aurait bien redemandé encore et encore.

- **Concert Nigra Unda 24 juin**

Après l'inquiétude liée aux orages des jours précédents, la prestation de **Nigra Unda** a pu se dérouler sous un beau coucher de soleil, puis une belle nuit étoilée.

Le son pop-rock, les plateaux-repas proposés par **Le Panier de Caty**, les rafraîchissements servis par les membres du **Sou des Écoles**, tout a contribué à faire de cette soirée un bel événement convivial après de longs mois sans spectacle.



...Les 3 prochains mois

- **1^{er} juillet** - Marche semi-nocturne des Pas Coton. Départ du Plan d'eau à 19h
- **2 juillet** - Concert à la Chapelle - 19h *Les InAttendus* Viole de Gambe et accordéon - ADN
- **3 juillet** - Fête de l'école à partir de midi - Sou des écoles
- **6 juillet** - Pique-nique FNACA - Salle de la cure à midi
- **14 juillet** - journée pêche/repas à l'étang

Journée à l'étang organisée par la société de pêche. Repas midi (10€/adulte, 5€/enfant). Réservation jusqu'au 3 juillet. Pêche à la truite réservée aux adhérents.

- **23/24 juillet** - Fête patronale - Comité des fêtes
- **20 août** - Concours de Vacances - Société des boules - 14h Le Clos
- **27 août** - Vide-grenier - ADN Dans les rues du village
- **17 septembre** - Chasse aux trésors - Amicale laïque
- **24/25 septembre** - But d'honneur - Société de boules Stade/Le clos à 14h

Quizz - Élections : Testez vos connaissances

1/ Quelle est la durée du mandat d'un député ?

4 ans 5 ans 7 ans 6 ans

2/ Combien y a-t-il de députés en France ?

677 577 477 377

3/ Quel score doit obtenir un candidat à la députation pour se maintenir au second tour ?

- ◇ Un score de 40% des exprimés
- ◇ L'un des deux meilleurs scores
- ◇ Un score d'au moins 12,5% des exprimés
- ◇ Un score d'au moins 12,5% des inscrits

4/ Quel bâtiment parisien abrite l'Assemblée nationale ?

- ◇ Le Palais Bourbon
- ◇ Le Palais de l'Elysée
- ◇ Le Palais Royal
- ◇ Le Palais du Luxembourg

5/ Qu'est-ce qu'un amendement ?

- ◇ Le fait de passer "en force" une loi grâce à l'article 49,3 de la Constitution
- ◇ La tentative de modification d'un texte de loi par l'assemblée délibérante
- ◇ Le financement occulte d'une loi

6/ En quelle année a été créée la première Assemblée constituante française, ancêtre de l'assemblée nationale ?

En 1789 En 1804 En 1918 En 1515

7/ Quelles sont les principales fonctions d'un député ?

- ◇ Intervenir dans des décisions concernant une commune, un département
- ◇ Diriger un parti politique
- ◇ Proposer, voter les lois et contrôler l'action du gouvernement
- ◇ Se substituer aux élus locaux

8/ Quels sont les avantages dont dispose un député ?

- ◇ Des hôtels, des déplacements en taxi et des repas gratuits à Paris
- ◇ Des places gratuites pour des matchs de football, des voyages gratuits à l'étranger et des véhicules gratuits
- ◇ Une rente de 8000€ par mois à vie, un jet privé à disposition
- ◇ L'accès au réseau SNCF gratuit, un bureau à l'Assemblée nationale et des déplacements gratuits entre Paris et sa circonscription

9/ Quel est le revenu brut, par mois, d'un député (comprenant son indemnité parlementaire et ses frais de mandat) ?

151 062€ 13 026€ 25 125€ 4 740€



Journées Européennes du Patrimoine

C'est sous ce nom de « Journée Portes ouvertes dans les monuments historiques » que cet événement voit le jour en 1984, en France. L'objectif du ministère de la culture est de montrer au plus grand nombre la richesse extraordinaire de notre patrimoine au travers de rendez-vous inédits, de visites insolites et d'ouvertures exceptionnelles.

L'année suivante, Jack Lang, alors ministre de la culture, propose qu'il soit étendu à d'autres pays européens. L'idée plaît à plusieurs d'entre eux : Pays-Bas, Luxembourg, Malte, Belgique, Royaume-Uni et Suède organisent des journées similaires.

Rebaptisées « **Journées nationales du patrimoine** » en 1992, au lendemain de son institution par le Conseil de l'Europe (1991) elles vont s'étendre à 34 pays européens en 1993, proposant la visite de 26 000 monuments.

Le Conseil de l'Europe veut promouvoir 3 grands axes, autour du patrimoine : Conserver/restaurer, protéger et valoriser l'ensemble du patrimoine européen commun.

Ce sont dès lors un à plusieurs jours, parfois en soirée ou même de nuit, qui constituent cet événement. C'est finalement en 2000 qu'elles changeront d'appellation pour porter le nom que l'on leur connaît aujourd'hui : les Journées Européennes du Patrimoine, les JEP.

Dès l'année 2000, elles deviennent une des premières grandes manifestations culturelles internationales grâce à 40 pays qui les ont rejointes. Les JEP, sous l'appellation Heritage Days, s'étendent encore dans le monde avec la participation, les années suivantes, de la Turquie et de Taiwan. Puis du Vatican au Portugal, de la Biélorussie à la Moldavie, à Malte ou encore à Saint Martin.

Aujourd'hui, plus de 50 pays organisent ces manifestations, avec une gratuité de principe dans les monuments publics, et à tarifs réduits pour la grande majorité des établissements privés participant à la manifestation. Le patrimoine historique des monuments civils ou religieux, mais aussi les patrimoines agricoles et industriels, et à travers eux les savoir-faire s'y dévoilent chaque année.

Chaque année, un thème différent est proposé mettant en avant un aspect (ou plusieurs aspects) du patrimoine.

En 2022, pour la 39^{ème} édition, le thème retenu est le « **Patrimoine durable** ».



Chaque année, un thème différent est

proposé mettant en avant un

aspect du patrimoine.

Compte-Rendu du Conseil Municipal du lundi 28 mars 2022

Présents :

MMES et MM : MONCELON Gérard, PLANCHE Geneviève, BUSSERY Michel, FÊCHE Sébastien , NICOLAS Geneviève, TRIOMPHE Rodolphe, CLAIRET Martin, BAUDOUIN René, REVEL Évelyne, RAVEL Laurie , secrétaire de mairie.

Cyril GOUTAILLER, excusé, a remis une délégation de pouvoir à Gérard MONCELON

Secrétaire de séance :

M. Michel BUSSERY

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 6 décembre 2021

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Approbation de l'ordre du jour du Conseil Municipal du 31 janvier 2022

Après que M. le Maire a proposé d'ajouter à l'ordre du jour l'approbation de la motion en faveur du Centre Hospitalier du Forez, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Retrait de la délibération du 28 octobre 2021 : anticipation décision budgétaire modificative

Comme il faut maintenant procéder à des décisions budgétaires modificatives ligne par ligne sur le budget, il est nécessaire de retirer la délibération du 28 octobre 2021 qui permettait de le faire sur l'ensemble du budget.

Le retrait de cette délibération est voté à l'unanimité.

Avenant au dispositif aide à l'investissement commerce de la Région

La Région, par l'intermédiaire des Communautés de communes apporte une aide à l'investissement aux commerces en milieu rural. La convention qui le permet, échue au 31 décembre dernier, doit être prolongée par un avenant pour permettre l'instruction des dossiers reçus.

Cet avenant est voté à l'unanimité.

Tarifs 2022 des travaux de nettoyage - Déneigement

La commission voirie a procédé à une consultation d'entreprises. Sébastien Fêche a présenté leurs offres tarifaires. L'entreprise la moins disante, celle de M. Emmanuel Tissot, qui seule propose les travaux de déneigement, a été retenue pour un contrat d'un an.

Travaux assainissement - diagnostic

Ces travaux concernent la rue de la Sauverie ainsi que la rue du Trêve. M. le maire informe que l'Agence de l'eau n'accordait aucune subvention, compte tenu du diagnostic datant de plus de 10 ans. M. le maire poursuit les demandes de subvention en collaboration avec la communauté de communes.

Achat matériel d'entretien

Cyril Goutailler propose l'achat d'un taille-haie (460 € HT) et d'une débroussailleuse (649€ HT). Cet achat est validé à l'unanimité.

Réflexion sur le renouvellement des chaudières à la mairie et à l'école.

Michel Bussery, Geneviève Planche et René Baudouin ont rencontré le représentant du SAGE (Service d'Assistance en Gestion Énergétique). Les études réalisées à la mairie et à l'école ont montré que les chaudières devraient être changées prochainement, il a proposé de monter deux dossiers dans le projet « Révolution ». Ce projet permet d'obtenir des subventions tout en incluant d'autres travaux (changement de l'éclairage à la mairie, isolation du sous-sol à l'école). Le dépôt de ces dossiers est approuvé, avec l'établissement de devis pour les différents travaux.

Dossier d'urbanisme

Geneviève Planche fait état des dossiers acceptés qu'elle a en charge :

Permis de construire et demandes préalables de travaux : M. Mme Guénat/Masson (construction maison) ; M. Bief (réhabilitation maison) ; M. Mme Zgainski (réhabilitation grange) ; M. Mme Bompas (baies et fenêtres)

Concernant les travaux de réfection des maisons, elle apporte les précisions suivantes : En principe, les réparations sont dispensées de déclaration s'il s'agit d'une remise à l'état initial ; les matériaux et les teintes utilisés doivent alors être strictement identiques à ce qui existait. Dans le cas contraire, les travaux doivent faire l'objet d'une Déclaration Préalable de travaux (DP).

La mairie doit traiter toutes les demandes d'urbanisme (Permis de construire et Déclaration de travaux) sur Internet.

Autres dossiers :

- La mairie souhaite acquérir la maison en mauvais état pour la démolir au 2 rue Traîne-cul, il faut en trouver les propriétaires.
- Il serait souhaitable de vendre la Maison « Brousse » en ruines et son terrain en bas de la rue Traîne-cul, propriété de la mairie. Il faut en évaluer le prix.

Motion de soutien au centre hospitalier du Forez

Après lecture, cette motion est approuvée et adoptée à l'unanimité.

Dossiers en cours

Cyril Goutailler indique que les recherches permettant de retrouver les documents de propriété de l'Amicale se poursuivent...

Geneviève Nicolas présente le projet d'installation d'un compost collectif. Le concept de « composts partagés » sera présenté dans une réunion publique à une date fixée ultérieurement, en présence de Marjorie Mercier, référente de la CCFE.

Elle rend compte de la réunion d'aménagement du territoire de la CCFE à laquelle elle a assisté le 6 janvier :

Cette réunion portait sur l'avancement de la révision du SCOT et les objectifs généraux auxquels le SCOT devra répondre et que la CCFE est prête à porter.

Avancement de la révision du SCOT (Schéma de COhérence Territoriale)

Un diagnostic, démarré en 2018, suite aux fusions d'EPCI, est en cours de finalisation.

Il permet de faire le point sur les besoins des habitants en matière notamment de logement, d'emploi, d'activités et de services sur le territoire.

Voici les objectifs généraux auxquels le SCOT doit répondre :

Équilibre territorial ; transition écologique ; transition climatique ; offre de mobilité ; qualité des espaces urbains ; espaces naturels et paysages ; gestion de l'espace ; valorisation du patrimoine, tourisme...

Questions diverses

Michel Bussery rend compte de la demande de Carole Mathé, directrice de l'école, émise lors du conseil d'école du 25 janvier dernier. : elle souhaite que soit étudié un autre lieu pour la cantine des enfants. Tout en reconnaissant le bon fonctionnement de la restauration proposé par le lycée Pierre Coton, elle souligne la fatigue créée par les trajets et le peu de temps laissé à la détente pour les enfants. Gérard Moncelon et Martin Clairét assistaient également à ce conseil.

La discussion a fait ressortir toutes les difficultés liées à un changement de lieu, qui touchent autant la disponibilité d'un local que son aménagement. Il faudrait également prévoir des dépenses d'équipement et de personnel. Enfin, la chaîne d'acheminement des repas supposerait des contraintes difficiles à surmonter.

Amenés à se prononcer, les membres du conseil ont approuvé le maintien du fonctionnement actuel à 9 voix pour et 1 abstention (Martin Clairét).

René Baudouin présente les panneaux que la commune doit installer :

- Panneau de voie sans issue au début de la route de la petite grange
- Panneaux de sécurisation rue Traîne-cul

Gérard Moncelon informe que la vente des terrains Bonnefonds aura lieu le 12 février

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.

Date du prochain conseil municipal : lundi 28 février 2022

Le Maire
Gérard MONCELON

Le Secrétaire
Michel BUSSERY

Compte-Rendu du Conseil Municipal du lundi 16 mai 2022

Présents :

MMES et MM : MONCELON Gérard, PLANCHE Geneviève, BUSSERY Michel, GOUTAILLER Cyril, Sébastien FÊCHE, TRIOMPHE Rodolphe, CLAIRET Martin, BAUDOUIIN René, REVEL Évelyne, Laurie RAVEL, secrétaire de mairie.

Excusée :

Geneviève NICOLAS a remis une délégation de pouvoir à Geneviève PLANCHE

Secrétaire de séance : M. Michel BUSSERY

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 31 janvier 2022

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Approbation de l'ordre du jour du Conseil Municipal du 28 février 2022

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Vote du compte administratif assainissement 2021

Cyril Goutailler, 3ème adjoint et membre de la commission finances, présente le compte administratif (budget assainissement 2021), conforme à celui de la commune.

Section de fonctionnement : excédent de clôture 2021 | 226,40 €

Section d'investissement : excédent de clôture 2021 | 51 004,19 €

Le conseil municipal, après en avoir discuté et délibéré, approuve à l'unanimité le compte administratif assainissement 2021. Le maire ne participe pas au vote.

Approbation du compte de gestion assainissement 2021

Cyril Goutailler présente le compte de gestion budget assainissement établi par la Trésorerie de Feurs.

Le conseil municipal, après en avoir discuté et délibéré, approuve à l'unanimité le compte de gestion budget assainissement 2021

Affectation de résultat assainissement 2021

L'affectation de résultat assainissement 2021 est présentée et adoptée à l'unanimité.

Vote du compte administratif communal 2021

Cyril Goutailler présente le compte administratif (budget commune 2021).

Section de fonctionnement :

- Recettes : 379 032,17 €

- Dépenses : 323 263,87 €

Excédent 2021 : 55 768,30 €

Excédent antérieur : 256 335,37 €

Excédent de clôture 2021 : 312 103,67 €

Section d'investissement :

- Recettes : 263 634,21 €

- Dépenses : 411 972,61 €

Reste à réaliser dépenses 17 129 €

Besoin en financement 2022 : 165 467,40 €

Le conseil municipal, après en avoir discuté et délibéré, approuve à l'unanimité le compte administratif budget commune 2021.

Le maire ne participe pas au vote.

Approbation du compte de gestion communal 2021

Cyril Goutailler présente le compte de gestion budget commune établi par la Trésorerie de Feurs, conforme à celui de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir discuté et délibéré, approuve à l'unanimité le compte de gestion budget commune 2021

Affectation de résultat budget communal 2021

L'affectation de résultat budget 2021 est présentée et adoptée à l'unanimité.

Convention pour implantation d'un équipement technique sur un ouvrage communal

Cette convention proposée par le SIEL concerne le Réseau Objets Connectés (ROC42) pour l'installation d'une antenne sur un bâtiment public. Cet équipement permettra éventuellement d'utiliser ce service pour des contrôles à distance (chauffage des bâtiments, éclairage public...)

Vote pour la signature de cette convention : 9 voix POUR – 1 ABSTENTION (Sébastien Fêche)

Demande de subvention DETR/DSIL

Afin de renouveler le chauffage des bâtiments de la mairie (chaudière à condensation) et de l'école (chaudière à condensation ou pompe à chaleur), il est possible de faire une demande de subvention auprès de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local).

Cette demande de subvention est votée à l'unanimité.

Dossiers en cours

Geneviève Planche :

Concernant les travaux de démolition de la maison de M. Bief, un huissier est mandaté avant travaux pour constater l'état des lieux. Concernant l'extrémité du nouveau chemin de la chapelle (vers le puits et le lavoir), un géomètre sera consulté pour délimiter précisément les parcelles.

Les DP (Déclarations préalables de travaux) concernant la placette du cuvage et la pose d'une pergola chez M. Gérard Moncelon ont été acceptées.

Geneviève Planche et Geneviève Nicolas :

On devrait connaître mi-mars le montant de la subvention du diagnostic de la chapelle.

La commission communication va travailler à l'élaboration d'un dépliant d'accueil disponible en mairie et donné aux nouveaux arrivants.

Pour protéger le centre-bourg, faut-il demander l'inscription de l'église aux monuments historiques ? Une rencontre préalable avec l'architecte des monuments de France est souhaitée.

Geneviève Nicolas :

Nous informe que Bastien Simon, nouvel employé municipal, va suivre une formation de guide du compostage.

Sébastien Fêche présente différents types de lambrequins qui pourraient être installés sur le haut des fenêtres du rez-de-chaussée de la mairie.

Les devis concernant le démontage ou l'élagage des tilleuls en face de la tour Coton ainsi que l'élagage du platane de l'école sont acceptés.

De même celui du terrassement des joncs et du remblaiement des lagunes.

Cyril Goutailler :

Nous informe que la vente pour un euro symbolique du bâtiment de l'Amicale Laïque va pouvoir se faire, le Sou des Écoles en étant officiellement le propriétaire.

Martin Clairet et René Baudouin :

Nous rendent compte de la pose de panneaux de liège à l'école ainsi que de la visite d'un technicien d'Engie pour établir des devis pour le remplacement éventuel des chaudières de la mairie et de l'école. Dans le cadre du développement durable, une cuve de récupération d'eau a été installée à l'école.

Michel Bussery :

Nous informe de l'activité du Conseil Municipal des enfants qui réalisent deux panneaux de sécurité routière pour inciter les automobilistes à réduire leur vitesse.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 30.

Date du prochain conseil municipal : lundi 28 mars 2022

Le Maire
Gérard MONCELON

Le Secrétaire
Michel BUSSERY

Compte-Rendu du Conseil Municipal des Enfants du 7 mai 2022

Enfants présents :

Gaston VERNE, Colin Artaud, Juliette FÊCHE, Jade KEBÄÏLI

Excusés : Line KEBÄÏLI, Éléana THAVIVANH

Adultes présents :

Gérard Moncelon, Michel Bussery, Geneviève Planche, Rodolphe Triomphe

Excusés : Martin Clairet - Eveline Revel - Myriam Vial

I – Approbation du compte rendu du samedi 5 mars 2022

Après relecture, le compte rendu est adopté à l'unanimité des 6 conseillers présents.

II - Détermination de la place des deux panneaux de signalisation réalisés.

Les membres du CME se sont déplacés route de l'ancienne gare pour déterminer les emplacements de ces deux panneaux.

Ces panneaux seront installés par les services municipaux. L'inauguration est prévue lors du prochain conseil.

III - Choix de l'emplacement et de l'aspect du massif à créer à la table d'orientation.

De même, les membres du CME sont montés vers la table d'orientation pour déterminer l'emplacement et le type de massif qu'ils souhaitent.

Cette proposition sera soumise aux membres de la commission environnement et reprise au prochain conseil.

La séance est levée à 11 H 30

Prochain conseil le jeudi 7 juillet à 18h

Le Secrétaire, Michel Bussery



Les panneaux de signalisation créés par les enfants du CME ont été implantés à proximité de l'école

Résultats des élections à Néronde

• **Élections présidentielles**

1^{er} tour 10 avril : participation 76,65% (279)

Emmanuel Macron	23% (62 voix)
Marine Le Pen	22 % (60 voix)
Jean-Luc Mélenchon	17,4% (47 voix)
Éric Zemmour	12,2% (33 voix)
Valérie Pécresse	5,2% (14 voix)
Jean Lassalle	4,8% (13 voix)
Yannick Jadot	4,4% (12 voix)
Fabien Roussel	4,07% (11 voix)
Nicolas Dupont-Aignan	3,33% (9 voix)
Nathalie Artaud	1,48% (4 voix)
Poutou	1,48% (4 voix)
Anne Hidalgo	0,37% (1 voix)
Votes blancs	2,87% (8 voix)
Votes nuls	0,36 (1 voix)

2^{ème} tour 24 avril : participation 73,08%

Emmanuel Macron	54,22% (122 voix)
Marine Le Pen	5,77% (103 voix)
Bulletins blancs	12,41% (33 voix)
Bulletins nuls	3,01% (8 voix)

• **Élections législatives**

1^{er} tour 12 juin : participation 50,41% (183)

M-P. Olive	27,78% (50 voix)
E. Taite	25% (45 voix)
J. Borowczyk	18,33% (33voix)
G. Granger	14,44% (26 voix)
M. Perrot	8,33% (15 voix)
M.B. Robinot	3,89% (7 voix)
J. Marcuccilli	1,11% (2 voix)
Y. Petiot	1,11% (2 voix)
C. Briaut	0% (0 voix)
Votes blancs	0,83% (3 voix)
Votes nuls	0% (0 voix)

2^{ème} tour 19 juin : participation 45,45% (127)

E. Taite	62,99% (80 voix)
J. Borowczyk	37,01% (47voix)
Votes blancs	19,39% (32 voix)
Votes nuls	3,64% (6 voix)

Informations générales

Bienvenue aux nouveaux employés communaux

Suite au départ de Tatsiana, nous avons le plaisir d'accueillir une nouvelle ATSEM au sein de l'école. Atika NTIFI accompagne désormais les enfants, les maîtresses ainsi que Claude Vial dans la vie de l'école. Bienvenue et merci à elle pour son travail et sa disponibilité. Depuis le 20 juin, Philippe JUNET remplace Albert GRANGE en fin de contrat. Bienvenue à Philippe et merci Albert pour ces années de services rendus à la commune.

Pierre PLANCHE viendra renforcer l'équipe un jour par semaine durant juillet et août. Merci à lui.



Atika NTIFI

Philippe Junet



Installations et réalisations



• Cuvage

La place du cuvage va faire peau neuve, le projet en réflexion a mûri et est sur le point d'aboutir. Les travaux visant à aménager la placette vont également permettre de rénover la bâtisse afin de permettre aux randonneurs, cyclistes et simples promeneurs de profiter d'un cadre qui, nous l'espérons, deviendra agréable. Les travaux de démolition ont d'ores et déjà commencé, la reconstruction devrait commencer sous peu.

• Site de compost collectif

Le site, rue du lavoir, a été inauguré le samedi 14 mai, en présence de Mr Georges Rochette, vice-président de la CCFE, et de Marjorie Mercier, Maître-composteur et animatrice tri.

3 bacs ont été installés :

un bac pour les apports de matières organiques, mélange de matières humides et sèches,

un bac pour le broyat, feuilles, broyat, copeaux

un bac de maturation, où la matière terminera sa transformation en compost

Attention : On ne dépose ses matières organiques que dans le premier bac

Des bio-seaux ont été distribués aux personnes qui en désiraient.



Si vous n'avez pas pu venir à l'inauguration, vous pouvez vous adresser à Geneviève Nicolas ou à Bastien Simon, agent d'entretien pour toute question, ou pour obtenir un bio-seau.

De nombreux conseils pratiques ont été prodigués à propos du fonctionnement du site, mais des guides du compostage collectif, édités par la CCFE, sont disponibles en mairie.

Les abords des bacs sont en cours d'amélioration, afin de rendre l'accès plus facile.



• De nouvelles étagères aux archives

Les archives vont enfin trouver leur place à la mairie. De nouvelles étagères ont été créées par Rémi CHAMÉON pour les accueillir à l'abri de l'humidité et permettre une meilleure classification.

• **Les bacs à fleurs**

Les nouveaux bacs à fleurs sont maintenant installés dans le bourg. Ils ont été imaginés par la commission environnement et cadre de vie. L'ossature métallique a été réalisée par BAM agencement à Balbigny, la découpe laser pour le nom du village par XL laser également à Balbigny, le laquage par Eurolaque à Savigneux et le bois fourni par la scierie de la Chênaie à Pouilly-lès-Feurs (l'acacia provenant de Villefranche-sur-Saône). Bref que du local ! Une fois que les matériaux commandés ont été livrés, une équipe composée de conseillers, de bénévoles du village et même de quelques enfants, les a confectionnés à la cure. Le fleurissement du village en a été retardé, mais il sera bien sûr facilité pour les années à venir.



Petites Annonces

• **Un message d'Alfons Matthys, 84 ans, fils de Julius Matthys, à Lochristi, en Belgique.**

« Je recherche des personnes qui ont peut-être encore des souvenirs, des documents, des photos ou d'autres choses concernant la **période de mai à décembre 1940**, lors de la Seconde Guerre mondiale. À cette période, âgé de deux ans, j'étais logé chez la famille Mathelin-Demare à Bussières avec mes parents et mon frère.

En effet, l'entreprise où mon père travaillait à l'époque (OIP Gand Belgique) a été déplacée de Gand à Néronde ainsi que le personnel et les machines pendant cette période.

Les différentes familles belges étaient logées chez des habitants ou dans des maisons vides à Néronde et Bussières.

Certains d'entre eux ont été hébergés au "Château de la Côte" à Bussières.

En 2019, j'ai écrit un livre sur mon père, mort en camp de concentration en 1945.

S'il y avait encore des habitants de Néronde ou Bussières qui avaient des souvenirs sur cette période quelque part dans leur mémoire ou dans un coin de leur maison, ces informations me seraient très utiles pour documenter davantage l'histoire de mon père.

Si vous pouvez me fournir des informations, veuillez me contacter aux coordonnées suivantes : alfons.matthys@telenet.be »



• **De Fil en Cannette**

Si des particuliers ou associations nérondoises ont besoin de déguisements, l'association « de Fil en cannette » peut en mettre à leur disposition en les prêtant gratuitement.

Contacteur : Odette COMBE : 04 77 27 32 40

odette.combe42@gmail.com

• **Nounou**

Si vous êtes à la recherche d'une nounou, la mairie peut vous mettre en relation.

N'hésitez pas à nous contacter au 04-77-27-30-44

• Terre de tisseurs

De nouveaux panneaux sont apparus dans le village, pour signaler les randonnées « GRP Terres de Tisseurs en Forez »

Grande Randonnée de Pays-Terre de tisseurs

Le 1er avril dernier, a été inauguré le tout nouveau GRP® Terre de Tisseurs en Forez. Il s'agit d'un parcours complet de 161 km à travers 21 communes du territoire, du fleuve Loire jusqu'aux sommets des monts du Lyonnais. Composé de 3 boucles distinctes, la boucle « Tour Matagrin » (66 km), la boucle « Fleuve Loire » (45,1 km) et la boucle « Donzy Lestra » (50 km), le GRP® propose aux marcheurs d'effectuer, par étapes (3-4 jours de marche par boucle), un circuit permettant la découverte d'espaces naturels et de l'histoire du tissage. Sur le site de [..terredetisseurs.com/terre-de-tisseurs/les-brochures/](http://terredetisseurs.com/terre-de-tisseurs/les-brochures/), vous trouverez le détail des trois boucles ainsi qu'un lien pour le téléchargement (gratuit) des fiches détaillées.



Petit rappel sur l'opération « Terre de Tisseurs »

A l'intérieur de Forez-est, le territoire des Montagnes du Matin est marqué par son histoire textile passée et présente : des paysans-tisseurs au Moyen-Age qui firent du chanvre leur fil quotidien, à ceux recrutés au 19ème siècle par la soierie Lyonnaise, dans chaque village se cachent un ou plusieurs ateliers anciens. Malgré la crise du textile français, le tissage perdure, se développant dans des niches insoupçonnées. Animée d'artisans et d'industriels passionnés par l'ouvrage, la matière... la technicité du tissage s'avère en renouvellement pour perpétuer le savoir-faire unique des Montagnes du Matin.

21 communes se sont ainsi rassemblées autour d'une identité "Terre de Tisseurs, Terre d'excellence", en vous proposant, entre autre, une signalétique spécifique sur le terrain, composée de panneaux d'entrée de village, d'un panneau de centre bourg, et de tables de lecture sur chaque élé-

• Concours de fleurissement

Comme chaque année, la commune participe au concours de fleurissement organisé par l'association « Nature et Patrimoine des Montagnes du Matin ». Les nouveaux bacs, installés et garnis, inspireront-ils de nombreux villageois ?

Plusieurs catégories sont visées par le concours, et, notamment, pour les particuliers : cours et jardins, fermes, balcons fleuris, potagers.

Les nérondois désirant participer à ce concours sont invités à contacter la mairie pour obtenir plus de renseignements ou pour s'inscrire.



Les nouveaux bacs, installés et garnis, inspireront-ils de nombreux villageois ?

• Agressions contre les facteurs

165 facteurs de la région Auvergne-Rhône-Alpes mordus en 2021 ! Agressions graves entraînant des arrêts d'une durée moyenne de 30 jours occasionnant 709 jours d'arrêt de travail et un stress important chez l'agent.

Depuis mi-avril, chaque facteur doit signaler à son manager les points où la distribution est dangereuse du fait de la présence d'un chien. Une information sera envoyée à chaque propriétaire de chien afin qu'il veille à respecter les lois. Un danger peut être évité avec la présence d'un animal menaçant, mais une boîte aux lettres mal positionnée oblige le facteur à passer sa main à travers un grillage et l'expose à un risque de morsure. Il est donc demandé aux propriétaires de chien :

- de maintenir fermé le portail
- de s'assurer que la boîte aux lettres et la sonnette sont hors de portée de l'animal
- de l'attacher ou de l'isoler
- de positionner un sticker fourni par La Poste informant de la présence d'un chien
- de mettre en œuvre toute autre mesure utile.

Calendrier de la collecte des ordures ménagères

• 3^{ème} trimestre 2022 - semaines paires

Lundis 11 et 25 juillet, 8 et 22 août, 5 et 19 septembre (Bennette)

Jeduis 14 et 28 juillet, 11 et 25 août, 8 et 22 septembre (Camion-benne)

Tous les jours fériés sont travaillés.

Le village en image



Nous remercions Geneviève Nicolas pour ce cliché pris depuis le lycée, vision plutôt rare du village. Nous vous rappelons que vous pouvez nous envoyer vos clichés pour les prochains numéros.

• Réponses au quiz:

- 1/ 5 ans
- 2/ 577
- 3/ un score d'au moins 12,5% des inscrits
- 4 / Le Palais Bourbon
- 5/ La tentative de modification d'un texte de loi par l'assemblée délibérante
- 6/ en 1789
- 7/ Proposer, voter les lois et contrôler l'action du gouvernement
- 8/ L'accès au réseau SNCF gratuit, un bureau à l'assemblée nationale et des déplacements gratuits entre Paris et sa circonscription
- 9/ 13026€

(source : Le Monde avril 2022)

Ne manquez aucune info de Néronde !

Vous n'avez pas encore téléchargé l'application Illiwap ? Pas de panique, vous pouvez toujours le faire. Totalement gratuite et anonyme, illiwap est téléchargeable sur votre smartphone ou iphone.

Vous serez ainsi informés de tous les événements sur la commune : *travaux sur la voie publique, alertes météo, coupures de courant...*



Pour passer des infos sur le prochain **Néronde.com**, associations ou particuliers, ou pour nous faire parvenir vos photos :

Contact

Commission Communication

06 77 81 13 45

gyd.nicolas@gmail.com

Réalisation et publication **Commission « Communication »**
Si vos voisin(e)s n'ont pas eu ce numéro, il peut le demander en mairie
Ne pas jeter sur la voie publique